

MODALITES D'ORIENTATION ET D'ADMISSION

Les décisions d'orientation vers le service SESSAD sont délivrées par la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH) qui fixe la durée de l'accompagnement, après évaluation des besoins par la CDAPH.

A réception de la notification, la famille prend contact avec le service SESSAD.

L'admission dans le service peut être notifiée à tout moment de l'année :

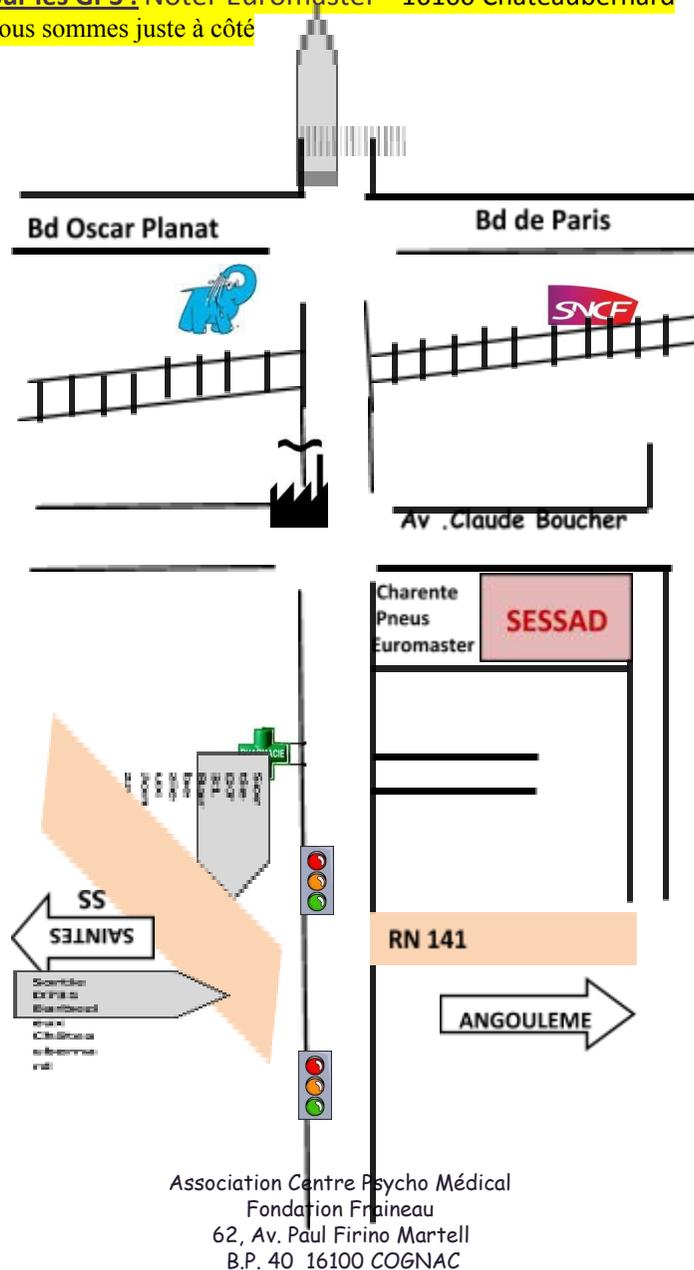
Il suffit pour cela que les parents ou les représentants légaux saisissent la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

(coordonnées ci-dessous)

**Maison Départementale
des Personnes Handicapées
(MDPH)**
1-7 Boulevard Jean Moulin
16000 ANGOULEME
Tél : 0800 00 16 00

Plan d'accès au S.E.S.S.A.D

Sur les GPS : Noter Euromaster - 16100 Châteaubernard
Nous sommes juste à côté



Service d'Education Spéciale et de Soins
A Domicile

5, Avenue Claude Boucher
La Combe des Dames
16100 CHATEAUBERNARD
☐ 05.45.83.06.05
secretariat@sessadfraineau.fr

QU'EST-CE QUE LE SESSAD ?

Ce service s'adresse à des jeunes de 3 à 20 ans en situation de handicap intellectuel effectuant une scolarité en milieu ordinaire et présentant des difficultés d'apprentissages.

Le SESSAD est un service géré par une association loi 1901 (Association Centre Psycho Médical Fondation Fraineau).

Ce service relève de la compétence de l'Etat. L'organisme de contrôle est l'Agence Régionale de Santé (A.R.S)

Le financement du SESSAD est assuré par les Caisses d'Assurance Maladie.

QUELLE EST LA MISSION DU SESSAD ?

Le texte de loi des annexes XXIV définit la mission du SESSAD comme « un soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés ».

Pour ce faire, le SESSAD propose des aides compensatoires adaptées aux besoins de l'enfant ou adolescent.

Ses objectifs

- Favoriser l'épanouissement et le développement personnel des enfants et adolescents accompagnés par le service.

- Apporter le soutien nécessaire à la poursuite d'une scolarité ou d'une formation en milieu

- Permettre aux jeunes accompagnés de s'inscrire dans des dispositifs de droit commun et les aider à développer des compétences sociales pour qu'ils puissent tirer profit d'une plus grande participation à la vie sociale.
- Lorsque cela est nécessaire, il accompagne également les familles dans la préparation d'une orientation plus appropriée.

CARACTERISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE

La souplesse et l'adaptabilité sont des principes d'action qui garantissent une prise en charge individualisée adaptée aux besoins de la personne, à son évolution. Cet accompagnement médico-social s'appuie sur un projet personnalisé, élaboré en équipe en concertation avec la famille et réactualisé régulièrement.

Ces actions sont mises en œuvre par une équipe pluridisciplinaire composée d'un médecin, de psychologues, d'une enseignante spécialisée, d'éducateurs spécialisés, d'une psychomotricienne, d'une orthophoniste.

⇨ Les interventions peuvent s'effectuer :

- Au Sessad
- A l'extérieur : école, structures sportives, culturelles.
- Au domicile

Il s'agit d'un travail intégrant obligatoirement un partenariat actif, en particulier entre parents, écoles et professionnels du service.

Le Service SESSAD
est géré par l'ASSOCIATION
CENTRE PSYCHO-MEDICAL
FONDATION FRAINEAU

Directeur :

Monsieur BASSO Cyril

Directrice Adjointe :

Madame LUCAS Maryse

Secrétaire

Madame JOLLY Marlène

Nombre de places existantes :

25 places

ordinaire, adaptée aux attentes et aux spécificités
des jeunes en situation de handicap intellectuel.